



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2307

Signataire : Christo Ivanov

Date de dépôt : 19 janvier 2026

Question écrite urgente

Gestion des frais d'études : que fait la direction Praille Acacias Vernets (DPAV) ?

La direction PAV est chargée de la planification et de la mise en œuvre du grand projet urbain Praille Acacias Vernets (PAV) dans le respect des objectifs qualitatifs des documents-cadres (plan directeur cantonal Genève 2030 et plan directeur de quartier). Pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés, la DPAV gère notamment selon son budget entre 4 et 5 millions de frais d'études pour la Fondation Praille Acacias Vernets (FPAV). D'après nos sources, des mandats de gré à gré auraient été attribués à des mandataires non domiciliés dans le canton de Genève.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Combien de mandats de gré à gré ont été attribués par la DPAV en 2024 et 2025 ? Pour quel volume ?*
- 2) *Parmi ces mandats de gré à gré, combien concernent des mandataires non domiciliés dans le canton de Genève ? Pour quel volume ?*
- 3) *Est-il possible d'obtenir la liste des mandats attribués de gré à gré par la DPAV et la domiciliation des mandataires ?*
- 4) *Est-il exact que les frais d'études et de mandats de la FPAV sont assumés par la DPAV ? Au vu des finances de l'Etat, la FPAV va-t-elle rétrocéder tout ou partie de ces montants ? A quelle hauteur ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.